

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-165

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 4 avril 2025	Délibération
		N° 2025-165

Lancement d'un appel à projets dans le domaine de l'accès durable à l'énergie - Décision - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte :

Depuis 20 ans, plusieurs possibilités de financements sectoriels d'actions de solidarité internationale ont vu le jour du fait du législateur permettant aux collectivités territoriales et établissements publics français de financer des projets de coopération décentralisée ou d'aides d'urgence. En matière d'accès durable à l'énergie, l'amendement Pintat (2006) a ouvert cette voie, dispositif activé sur le plan budgétaire et mis en œuvre par Bordeaux Métropole depuis 2024.

Bordeaux Métropole a voté une délibération-cadre le 30 juin 2023 (cf. délibération 2023-346), fixant l'objectif d'élargir son soutien de l'accès à l'eau et l'assainissement à d'autres services essentiels. A ce titre, il est proposé de soutenir financièrement des actions de solidarité internationale portées par des acteurs associatifs via le lancement d'un nouvel appel à projets relatif à l'accès durable à l'énergie.

Ce domaine représente un enjeu majeur pour l'atteinte des objectifs de développement durable. En 2022, environ 685 millions de personnes n'avaient toujours pas accès à l'électricité dans le monde, principalement en Afrique subsaharienne qui concentre plus de 80 % de la population mondiale sans électricité. Ces difficultés d'accès à l'énergie affectent fortement les infrastructures d'éducation, de formation, et de santé, freinant de manière conséquente le développement socio-économique de ces territoires. Simultanément, les enjeux de neutralité carbone exigent une transition vers les énergies renouvelables pour réduire les émissions mondiales et respecter les objectifs climatiques fixés. Comme l'indique l'Organisation des Nations Unies, accélérer cette transition nécessite des investissements massifs dans les infrastructures énergétiques durables, en particulier dans les pays éligibles à l'aide publique au développement.

2. Calendriers prévisionnels :

- D'ici mi-avril 2025 : webinaire d'information à destination des structures candidates,
- 11 avril 2025 : lancement de l'appel à projets sur le site internet de Bordeaux Métropole,
- 6 juin 2025 à 12 heures (midi) : date limite pour la réception des dossiers de candidatures complets (par voie électronique uniquement),
- Semaine du 30 juin 2025 : comité technique (co-instruction des dossiers entre la direction des relations internationales et la direction générale de la transition écologique et des ressources environnementale),
- Semaine du 7 juillet 2025 : Jury avec les Vice-présidentes référentes sur les questions des relations internationales, du climat, de la transition énergétique et de la santé,

- 26 septembre 2025 : délibération proposant la liste des lauréats en Conseil Métropolitain,
- De fin septembre à fin octobre 2025 : notification aux porteurs de projets après délibération du conseil métropolitain - envoi des courriers de décisions à l'ensemble des candidats et des conventions aux structures lauréates pour signature,
- A réception des conventions signées : versement des premières tranches de financement d'ici fin décembre 2025.

3. Principaux critères d'éligibilité de l'appel à projets :

Les porteurs de projets éligibles devront être domiciliés en région Nouvelle Aquitaine uniquement et mettre en œuvre des projets avec des partenaires locaux dans l'un des pays des groupes ou zones géographiques suivant, listés par ordre de priorité :

- faisant l'objet d'accords de coopération avec Bordeaux Métropole et ses villes membres (les projets se déroulant sur ces zones seront priorisés),
- figurant sur la liste des Pays les Moins Avancés (PMA) du Comité des politiques de développement des Nations unies,
- éligibles à l'Aide Publique au Développement (APD) listés par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE.

Le règlement est détaillé en pièce jointe de cette délibération.

3.1 Affectation d'un reliquat éventuel :

Dans l'éventualité d'une non-affectation de la totalité de l'enveloppe à des porteurs de projets, Bordeaux Métropole dédiera l'éventuel reliquat au financement d'actions dans le domaine de l'accès durable à l'énergie sur ses zones de coopération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'amendement Pintat de 2006 relatif à la coopération internationale des collectivités territoriales et groupements dans le domaine de la distribution publique d'électricité et de gaz ;

VU les dispositions de l'article L.1615.1.1 du code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1115-1 et suivants ;

VU la délibération n°2023-346 du 30 juin 2023 relative au cadre d'intervention des financements solidaires.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT les enjeux que représentent :

- l'intérêt de Bordeaux métropole à participer de façon significative à l'atteinte des objectifs du développement durable grâce au dispositif de financements solidaires « Fonds Energie »,
- le financement et l'accompagnement des actions de solidarité internationale et des actions de coopération décentralisée dans le domaine de l'accès durable à l'énergie.

DECIDE

Article 1 : conformément aux propositions formulées ci-dessus, de valider le lancement de cet appel à projets associatifs pour les années 2025-2026 dans le domaine de l'accès durable à l'énergie, pour un montant total de 299 320 € ;

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes à l'énergie sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice en cours - chapitre 65 – article 65748 – fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Madame GASPARD, Monsieur LABARDIN, Madame LOUNICI, Monsieur RAUTUREAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,